Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

11 avenue de Strasbourg
BP 62146
68060 MULHOUSE CEDEX

Fédération des Œuvres Laïques du Haut-Rhin

Association déclarée et régie par les dispositions de la loi du 19/04/1908
2 rue des Alpes 68390 SAUSHEIM

Registre du Tribunal judiciaire de Mulhouse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

11 avenue de Strasbourg
BP 62146
68060 MULHOUSE CEDEX

A l'Assemblée Générale de la Fédération des Œuvres Laïques du Haut-Rhin,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des Œuvres Laïques du Haut-Rhin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'Administration de l'Association le 17 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note en page 16 du paragraphe « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments des comptes pris isolément.

Produits à recevoir

Au 31 décembre 2019, la comptabilisation de produits à recevoir représente une somme de 145 640 euros, soit une valeur représentative de 25% de l'actif du Bilan de l'Association. Cette créance est un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de l'Association.

Dans ma démarche d'audit j'ai ainsi réalisé des contrôles de substance en rapprochant les sommes provisionnées des contrats, courriers officiels et justificatifs relatifs aux subventions restant à recevoir. Ces travaux me permettent de confirmer la réalité des produits à recevoir au 31 décembre 2019.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 17 février 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Didenheim, le 17 mars 2021

Jean-Pierre BUYAT
Commissaire aux Comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 038	3 038		54
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 758	279	1 479	
Autres immobilisations corporelles	24 385	16 252	8 133	9 820
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 942		6 942	6 942
Total I	**36 123**	**19 569**	**16 554**	**16 816**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	162 427		162 427	189 529
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	235 791	4 936	230 856	195 065
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	154 636		154 636	54 978
Charges constatées d'avance	19 336		19 336	22 410
Total II	**572 190**	**4 936**	**567 255**	**461 982**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**608 313**	**24 505**	**583 809**	**478 798**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT 11, avenue de Strasbourg 68300 DIDENHEIM

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**66 518**	**66 518**
Première situation nette établie	66 518	66 518
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-23 523	-25 147
Excédent ou déficit de l'exercice	**-3 151**	**1 624**
Situation nette (sous-total)	**39 844**	**42 995**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**39 844**	**42 995**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	55 348	
Total II	**55 348**	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 331	112 879
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	230 869	200 469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	128 066	118 086
Produits constatés d'avance	3 350	4 369
Total IV	**488 617**	**435 803**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**583 809**	**478 798**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT 11, avenue de Strasbourg 68350 DIDENHEIM

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	**508 946**	**595 692**
Ventes de biens		95
Ventes de prestations services	508 946	595 598
Produits de tiers financeurs	**275 145**	**218 585**
Concours publics et subventions d'exploitation	255 324	209 800
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	19 822	8 785
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	51 708	42 730
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	10 775	20 528
Total I	**846 574**	**877 536**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		92
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	505 793	566 669
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 482	3 840
Salaires et traitements	184 101	203 441
Charges sociales	83 651	90 180
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 868	4 976
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	55 348	
Autres charges	8 663	5 484
Total II	**843 907**	**874 682**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**2 667**	**2 854**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilées	183	180
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**183**	**180**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assililées	72	79
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	**72**	**79**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**111**	**101**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**2 779**	**2 955**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	21 535	68
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V	**21 535**	**68**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUTAT 68360 SOUFFELWEYERSHEIM

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 272	1 399
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	26 193	
Total VI	**27 465**	**1 399**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-5 930**	**-1 331**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**868 292**	**877 784**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**871 444**	**876 160**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-3 151**	**1 624**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Charges constatées d'avance	x (Synthèse)		
- Produits constatés d'avance	x (Synthèse)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation	x		
- Suivi des subventions affectées	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier			x
- Eléments exceptionnels	x		
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public		x	
- Compte de résultat par origine et destination		x	

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT 11, avenue de Strasbourg 68000 COLMAR

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FED. DES OEUVRES LAIQUES DU HT RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 583 809 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 3 151 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/02/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations techniques : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 7 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le montant des engagements de retraite calculé sur la base des hypothèses actuarielles retenues ci-dessous au 31 Décembre 2018 s'élevait à 23 357 euros.

Un problème technique informatique a empêché l'actualisation de ce chiffrage au 31 Décembre 2019. Compte tenu de la rotation du personnel, la variation de ces engagements de retraite entre 2018 et 2019 n'est pas significative.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT 11, avenue de Strasbourg 68300 DENNEMARK

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 038			3 038
Immobilisations incorporelles	**3 038**			**3 038**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 758		1 758
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 806			13 806
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 189	848		10 037
- Emballages récupérables et divers	542			542
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**23 537**	**2 606**		**26 143**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 942			6 942
Immobilisations financières	**6 942**			**6 942**
ACTIF IMMOBILISE	**33 517**	**2 606**		**36 123**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 984	54		3 038
Immobilisations incorporelles	**2 984**	**54**		**3 038**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		279		279
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 427	1 402		6 829
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 856	1 025		8 881
- Emballages récupérables et divers	434	108		542
Immobilisations corporelles	**13 717**	**2 814**		**16 531**
ACTIF IMMOBILISE	**16 701**	**2 868**		**19 569**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre SUYAT 11, avenue de Strasbourg 68350 DIDENHEIM

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 424 496 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 942		6 942
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	162 427	162 427	
Autres	235 791	235 791	
Charges constatées d'avance	19 336	19 336	
Total	**424 496**	**417 554**	**6 942**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Usag. prod.non enc.fact.	89 423
Divers - prod. a recevoir	24 248
Produits à recev.national	121 392
Total	**235 062**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT 11, avenue de Strasbourg 68350 DIDENHEIM

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	8 859		3 923	4 936
Total	**8 859**		**3 923**	**4 936**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			3 923	
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	66 518				66 518
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		1 624		1 624	
Report à Nouveau	-25 147		1 624		-23 523
Excédent ou déficit de l'exercice	1 624	-1 624		3 151	-3 151
Situation nette	**42 995**		**1 624**	**4 776**	**39 844**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**42 995**		**1 624**	**4 776**	**39 844**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 488 617 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 331	126 331		
Dettes fiscales et sociales	230 869	230 869		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	128 066	128 066		
Produits constatés d'avance	3 350	3 350		
Total	**488 617**	**488 617**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Facture a recevoir	15 179
Dettes pro./congés à pay.	1 585
Charg.soc./conges a payer	993
Avoirs a etablir	23 644
Total	**41 400**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	19 336
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**19 336**

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	3 350
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	**3 350**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre BUYAT 11, avenue de Strasbourg 68395 HUNINGUE

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Erasmus Digital Schoo				*55 348*	*55 348*
Total				**55 348**	**55 348**

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	55 348	171 392	23 241		5 343	255 324
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						255 324

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Remboursement sinistre	1 698	
79120000 - Rembt indemn.serv.civil	36 965	
79150000 - Refacturation frais	9 122	
	47 785	
Total	**47 785**	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 272	
Autres charges	26 193	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		21 535
TOTAL	**27 465**	**21 535**

L'Association fait l'objet, au cours de l'exercice 2019, d'un contrôle URSSAF portant sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2018. Un redressement a été notifié au cours de l'exercice pour un montant de 14 950 euros, soit 13 750 euros de principal et 1 200 euros de majorations. Ce redressement a été comptabilisé en charges exceptionnelles au cours de l'exercice 2019.

La Fédération des Oeuvres Laïques du Haut Rhin a accordé un abandon de créances au Comité Départemental de l'Union Sportive du Premier Degré (USEP) du Haut Rhin à concurrence de 8051 euros, comptabilisé en charges exceptionnelles au 31 Décembre 2019.
Une convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune a été signée entre les parties.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire lié au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent un évènement essentiel, postérieur à la clôture de l'exercice 2019.

L'Association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er Janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

A titre d'information, les conséquences de cette épidémie sur l'Association sont les suivantes :

- diminution de la facturation des ventes de séjours, voyages scolaires et actions éducatives de 68% entre 2019 et 2020
- recours au chômage partiel au cours de l'année 2020 pour un total de 1 477 heures au cours de l'année 2020
- obtention du fonds de solidarité Covid-19 de 10 000 euros mensuel au titre de novembre 2020 et décembre 2020

Engagements reçus

	Montant en Euros
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune - CD USEP68	*8 051*
Autres engagements reçus	8 051
Total	8 051

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 23 357 Euros

Contributions volontaires

L'avis du Conseil National de la comptabilité du 17 Juillet 1985 recommande la valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit. Cette contribution résulte d'un acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'Association, un travail, des biens ou d'autres services non rémunérés. Cette contribution ne représente aucun flux financier pour l'Assocation, les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération de la part de l'Assocation.

L'Association bénéricie de contributions volontaires qui ne sont pas valorisées à ce jour.

Autres informations

Dons et legs

Le Conseil Départemental des Foyers Jeunes et d'Education Populaire du Haut Rhin, membre de la Fédération des Oeuvres Laïques du Haut Rhin, a été dissoute. Les fonds encore disponible sur les comptes bancaires de cette association à la date de dissolution ont été attribués à la Fédération des Oeuvres Laïques du Haut Rhi, suite à la décision du Tribunal d'Instance de Mulhouse. Un montant de 18 090 euros a par conséquent été comptabilisé en dons et legs au 31 Décembre 2019.

COMMISSAIRE AUX COMPTES Jean-Pierre